Ville d'Annemasse

Direction Générale

COMPTE-RENDU SOMMAIRE DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 17 FÉVRIER 2022

La retransmission vidéo de la séance du conseil municipal est consultable sur le site internet de la Ville, rubrique le conseil municipal ou en suivant ce lien :

https://www.annemasse.fr/mairie/conseil-municipal/le-conseil-municipal/annee-2022

L'an deux mille vingt deux, le dix sept février, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique dans la salle du conseil communautaire de l'Hôtel d'Agglomération 11 avenue Émile Zola 74100 Annemasse, sous la présidence de M. Christian DUPESSEY, Maire.

Présent-e-s:

M. Christian DUPESSEY, M. Michel BOUCHER, Mme Louiza LOUNIS de la question 1 à la question 10 et de la question 12 à la question 16, M. Nabil LOUAAR, Mme Dominique LACHENAL, M. Pascal SAUGE, M. Yves FOURNIER, M. Amine MEHDI à partir de la question 2, M. Christian AEBISCHER, Mme Sylvie MELINE, Mme Sophie FRADET à la question 1, M. Christian VERDONNET de la question 1 à la question 2 et de la question 9 à la question 15, M. Frédéric GAILLARD, Mme Céline MUGNIER, M. Christophe BORREL, Mme Gulsun ERSOY, Mme Diane NKOU, Mme Sophie VILLARI à la question 1, Mme Chadia LIMAM de la question 1 à la question 3 et de la question 9 à la question 16, M. Nicolas LEBEAU-GUILLOT, Mme Aïcha MAATOUGUI, Mme Pascale MAYCA, Mme Natalia DEJEAN, M. Matthieu LOISEAU, M. Maxime GACONNET

Absent-e-s avec pouvoirs :

Mme Mylène SAILLET donne pouvoir à M. Pascal SAUGE

Mme Maryline BOUCHÉ donne pouvoir à M. Frédéric GAILLARD

M. Amine MEHDI donne pouvoir à M. Christian AEBISCHER pour la question 1

Mme Inès AYEB donne pouvoir à Mme Sylvie MELINE

M. Eric MINCHELLA donne pouvoir à M. Michel BOUCHER

M. Robert BURGNIARD donne pouvoir à M. Nicolas LEBEAU-GUILLOT

Mme Christina ALI-AHMAD donne pouvoir à Mme Louiza LOUNIS

Mme Sophie FRADET donne pouvoir à M. Nicolas LEBEAU-GUILLOT à partir de la question 2

Mme Sophie VILLARI donne pouvoir à Mme Sylvie MELINE à partir de la question 2

M. Julien BEAUCHOT donne pouvoir à Mme Louiza LOUNIS

Mme Ramona DESSEMOND donne pouvoir à Mme Chadia LIMAM

M. Cüneyt YESILYURT donne pouvoir à M. Maxime GACONNET

M. Djamel DJADEL donne pouvoir à Mme Aïcha MAATOUGUI

Absent-e-s:

Mme Louiza LOUNIS (ainsi que Mme Christina ALI-AHMAD et M. Julien BEAUCHOT) à la question 11, M. Christian VERDONNET de la question 3 à la question 8 et à la question 16, Mme Chadia LIMAM (ainsi que Mme Ramona DESSEMOND) de la question 4 à la question 8, M. Jonathan NAVILLE, Mme Leila YESIL, Mme Géraldine VALETTE-GURRIERI, M. Kévin CHALEIL--DOS RAMOS

QUESTIONS INSCRITES A L'ORDRE DU JOUR ET FAISANT L'OBJET D'UNE DELIBERATION

RESSOURCES

REGOUNCES
<u>Finances</u>
1) Débat sur les orientations budgétaires (DOB) 2022
2) PLH - Convention financière entre Annemasse-Les Voirons Agglomération, la Ville d'Annemasse et Immobilière Rhône-Alpes - Opération "Le Namascae" sise 88 rue de Romagny
3) PLH - Convention financière entre Annemasse-Les Voirons Agglomération, la Ville d'Annemasse et ICF- Opération "Opaline" sise rue de Romagny
4) PLH - Convention financière entre Annemasse-Les Voirons Agglomération, la Ville d'Annemasse et ICF - Opération "Rue de Genève" sise 39 rue de Genève4
5) PLH - Convention financière entre Annemasse-Les Voirons Agglomération, la Ville d'Annemasse et Erilia - Opération "Les Balcons d'Orion" sise 4-6 rue Aristide Briand / 5-7 rue des Platanes4
6) Garantie d'emprunt - CDC Habitat Social - Acquisition de 19 logements (14 PLUS, 5 PLAI) / Opération "Central Place" - Prêt de 1 965 611 €
7) Garantie d'emprunt - CDC Habitat Social - Acquisition de 28 logements (20 PLUS, 8 PLAI) / Opération "Villa Hermès" - Prêt de 2 661 449 €
8) Garantie d'emprunt - Alliade Habitat - Acquisition de 8 logements (5 PLUS, 3 PLAI) / Opération "Villa Riva" - Prêt de 1 040 382 €
<u>Aquarel</u>
9) Charte de la participation citoyenne 2022-2026 - Approbation
Réglementation générale et vie publique
10) Élections nationales - Convention relative à l'organisation des opérations de mise sous pli et du colisage à l'occasion des élections présidentielle et législatives 2022
Ressources Humaines
11) Tableau des emplois - Modification
Prévention des risques
12) Centre de vaccination - Convention annuelle d'objectifs et de financement au titre du Fonds d'Intervention Régional (FIR) pour l'année 2022
COHESION SOCIALE ET ANIMATION DU TERRITOIRE
Vie culturelle et associative
13) Compagnie de danse 7273 - Approbation de la convention de soutien conjoint transfrontalier pour une compagnie à rayonnement régional, national et international 2022-2024
14) "Les Trophées d'Annemasse, ils s'engagent pour le territoire genevois !" - Partenariat entre le Groupe Dauphiné Média et la Ville / Approbation des modalités d'organisation de l'événement y compris le financement des Trophées "Solidarité" et "Coup de Cœur de la Ville"
AMENAGEMENT DURABLE ET CADRE DE VIE
<u>Urbanisme et Foncier</u>
15) Plan France Relance - Approbation d'un contrat de relance du logement
Aménagement des espaces publics
16) Micro-ferme urbaine du Perrier - Convention cadre de partenariat au titre de la Chaire d'Enseignement et de Recherche en Architecture "Habitat du futur" et Convention de projet support "Fermes urbaines" dans le cadre

de la Chaire d'Enseignement et de Recherche en Architecture "Habitat du Futur"......9

RESSOURCES

Finances

1) Débat sur les orientations budgétaires (DOB) 2022

Rapporteur: Mme Dominique LACHENAL

Le conseil municipal,

- entendu l'exposé du Rapporteur

Décide :

- de débattre des orientations budgétaires de l'année 2022 contenues dans le rapport d'orientation budgétaire présenté par Madame Dominique Lachenal, adjointe aux finances,
- de donner acte à Monsieur le Maire de ladite présentation et des orientations qui seront retenues dans le budget primitif 2022.

2) PLH - Convention financière entre Annemasse-Les Voirons Agglomération, la Ville d'Annemasse et Immobilière Rhône-Alpes - Opération "Le Namascae" sise 88 rue de Romagny

Rapporteur: M. Michel BOUCHER

Le conseil municipal,

- entendu l'exposé du Rapporteur
- après en avoir délibéré,
- à l'unanimité des votants,

Décide:

- d'accepter les termes de la convention à intervenir pour la construction de 2 logements (1 PLUS et 1 PLAI), réalisée par Immobilière Rhône-Alpes, opération « Le Namascae » sise 88 rue de Romagny,
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer ladite convention.

La Commune d'Annemasse s'engage à verser la totalité de sa contribution au bénéficiaire, sur ordre d'Annemasse Agglo.

3) PLH - Convention financière entre Annemasse-Les Voirons Agglomération, la Ville d'Annemasse et ICF-Opération "Opaline" sise rue de Romagny

Rapporteur: M. Michel BOUCHER

Le conseil municipal,

- entendu l'exposé du Rapporteur
- après en avoir délibéré,
- à l'unanimité des votants,

Décide :

- d'accepter les termes de la convention à intervenir pour la construction de 11 logements (6 PLUS et 5 PLAI), réalisée par ICF, opération « Opaline » sise rue de Romagny,
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer ladite convention.

La Commune d'Annemasse s'engage à verser la totalité de sa contribution au bénéficiaire, sur ordre d'Annemasse Agglo.

4) PLH - Convention financière entre Annemasse-Les Voirons Agglomération, la Ville d'Annemasse et ICF - Opération "Rue de Genève" sise 39 rue de Genève

Rapporteur : M. Michel BOUCHER

Le conseil municipal,

- entendu l'exposé du Rapporteur
- après en avoir délibéré,
- à l'unanimité des votants.

Décide :

- d'accepter les termes de la convention à intervenir pour la construction de 10 logements (6 PLUS et 4 PLAI), réalisée par ICF, opération « Rue de Genève » sise 39 rue de Genève,
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer ladite convention.

La Commune d'Annemasse s'engage à verser la totalité de sa contribution au bénéficiaire, sur ordre d'Annemasse Agglo.

5) PLH - Convention financière entre Annemasse-Les Voirons Agglomération, la Ville d'Annemasse et Erilia - Opération "Les Balcons d'Orion" sise 4-6 rue Aristide Briand / 5-7 rue des Platanes

Rapporteur : M. Michel BOUCHER

Le conseil municipal,

- entendu l'exposé du Rapporteur
- après en avoir délibéré,
- à l'unanimité des votants,

Décide :

- d'accepter les termes de la convention à intervenir pour la construction de 15 logements (9 PLUS et 6 PLAI), réalisée par Erilia, opération « Les Balcons d'Orion » sise 4-6 rue Aristide Briand / 5-7 rue des Platanes,
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer ladite convention.

La Commune d'Annemasse s'engage à verser la totalité de sa contribution au bénéficiaire, sur ordre d'Annemasse Agglo.

6) Garantie d'emprunt - CDC Habitat Social - Acquisition de 19 logements (14 PLUS, 5 PLAI) / Opération "Central Place" - Prêt de 1 965 611 €

Rapporteur : M. Michel BOUCHER

Le conseil municipal,

- entendu l'exposé du Rapporteur
- après en avoir délibéré,
- à l'unanimité des votants,

Décide:

- d'accorder la garantie de la Commune pour un prêt de 1 965 611 € contracté par CDC Habitat Social auprès de la Caisse des dépôts et consignations pour l'acquisition de 19 logements situés 29 rue Pasteur à Annemasse, programme « Central Place ».

7) Garantie d'emprunt - CDC Habitat Social - Acquisition de 28 logements (20 PLUS, 8 PLAI) / Opération "Villa Hermès" - Prêt de 2 661 449 €

Rapporteur: M. Michel BOUCHER

Le conseil municipal,

- entendu l'exposé du Rapporteur
- après en avoir délibéré,
- à l'unanimité des votants,

Décide :

- d'accorder la garantie de la Commune pour un prêt de 2 661 449 € contracté par CDC Habitat Social auprès de la Caisse des dépôts et consignations pour l'acquisition de 28 logements situés 2 rue du Salève à Annemasse, programme « Villa Hermès ».
- 8) Garantie d'emprunt Alliade Habitat Acquisition de 8 logements (5 PLUS, 3 PLAI) / Opération "Villa Riva" Prêt de 1 040 382 €

Rapporteur: M. Michel BOUCHER

Le conseil municipal,

- entendu l'exposé du Rapporteur
- après en avoir délibéré,
- à l'unanimité des votants,

Décide :

- d'accorder la garantie de la Commune pour un prêt de 1 040 382 € contracté par Alliade Habitat auprès de la Caisse des dépôts et consignations pour l'acquisition de 8 logements situés 20 rue des Marronniers à Annemasse, programme « Villa Riva ».

Aquarel

9) Charte de la participation citoyenne 2022-2026 - Approbation

Rapporteur : M. Yves FOURNIER

Le conseil municipal,

- entendu l'exposé du Rapporteur
- après en avoir délibéré,
- à l'unanimité des votants,

Décide :

- d'approuver la Charte de la participation citoyenne 2022-2026, ladite charte complétant l'article 30 du règlement intérieur du conseil municipal approuvé par délibération en date du 17 décembre 2020.

Les dépenses nécessaires à la mise en œuvre de la Charte de la participation citoyenne seront imputées aux budgets des exercices concernés.

Réglementation générale et vie publique

10) Élections nationales - Convention relative à l'organisation des opérations de mise sous pli et du colisage à l'occasion des élections présidentielle et législatives 2022

Rapporteur : M. Christian AEBISCHER

Le conseil municipal,

- entendu l'exposé du Rapporteur
- après en avoir délibéré,
- à l'unanimité des votants.

Décide :

- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer avec l'État la « Convention pour l'organisation de la mise sous pli et du colisage de la propagande électorale à l'occasion des élections présidentielle et législatives en 2022 » et à faire appel, pour ces opérations, à des agents titulaires ou non de la Commune, voire appartenant à d'autres collectivités territoriales ou établissements publics,
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer ladite convention cadre,
- de dire que d'autres conventions interviendront à l'issue des scrutins et d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à les signer, à savoir :
 - °° la convention financière pour l'organisation de la mise sous pli et du colisage de la propagande électorale. Cette convention, propre à chaque scrutin, sera conclue avec l'État et précisera le montant de la dotation qui sera allouée à la Commune d'Annemasse ;
 - °° les conventions financières intercommunales pour l'organisation de la mise sous pli et du colisage de la propagande électorale. Ces conventions, propres à chaque scrutin, seront conclues avec chacune des collectivités concernées dans l'hypothèse où il serait fait appel à des agents territoriaux d'autres communes ou établissements publics intercommunaux de la circonscription. Elles permettront d'allouer une dotation financière pour couvrir la rémunération de ces personnels.
- de dire que les agents qui prendront part aux opérations seront rémunérés conformément aux dispositions financières prévues dans la convention cadre objet de la présente délibération ou dans les conventions à intervenir à l'issue des scrutins, et dans la limite de la dotation octroyée par l'État.

Ressources Humaines

11) Tableau des emplois - Modification

Rapporteur : Mme Diane NKOU

Le conseil municipal,

- entendu l'exposé du Rapporteur
- après en avoir délibéré,
- à l'unanimité des votants.

Décide:

- de créer les emplois suivants :
- ** 1 poste de conseiller numérique (grade relevant du cadre d'emplois des adjoints administratifs, filière administrative, catégorie C) à temps complet équivalant à 35 heures hebdomadaires, pour le service Action Sociale et Solidaire. Il s'agit d'un emploi non permanent dans le cadre du plan de relance de l'État et du dispositif de création de postes de conseillers numériques.

Pour ce poste, il convient de préciser que Monsieur le Maire sera autorisé à signer tout acte afférent au dispositif Conseiller Numérique France Services.

- de modifier les emplois suivants :
- ** 1 poste de responsable état civil (grade relevant du cadre d'emplois des rédacteurs, filière administrative, catégorie B), à temps complet équivalant à 35 heures hebdomadaires, pour le service Réglementation générale et Vie publique, est étendu au cadre d'emplois des adjoints administratifs, filière administrative, catégorie C;
- ** 1 poste d'assistant administratif Cabinet du Maire (grade relevant du cadre d'emplois des adjoints administratifs, filière administrative, catégorie C), à temps complet équivalant à 35 heures hebdomadaires, pour le Cabinet du Maire, devient à temps non complet équivalant à 80 % soit 28 heures hebdomadaires;
- ** 1 poste d'assistant administratif Cabinet du Maire (grade relevant du cadre d'emplois des adjoints administratifs, filière administrative, catégorie C), à temps complet équivalant à 35 heures hebdomadaires, pour le Cabinet du Maire, devient à temps non complet équivalant à 50 % soit 17 heures 30 hebdomadaires ;
- ** 1 poste de travailleur social service maintien à domicile (grade relevant du cadre d'emplois des assistants socioéducatifs, filière sociale, catégorie A), à temps complet équivalant à 35 heures hebdomadaires, pour le service Action Sociale et Solidaire, est étendu au cadre d'emplois des adjoints administratifs, filière administrative, catégorie C;

En rectification d'une erreur matérielle portant sur le temps de travail :

- ** 1 poste de médecin pédiatre (grade relevant du cadre d'emploi des médecins, filière médico-sociale, catégorie A), à temps non complet équivalant à 12 heures 40 hebdomadaires, pour le service Enfance et Education, devient à temps non complet équivalant à 8,35 % soit 2 heures 55 hebdomadaires.
- d'approuver le tableau des emplois modifié qui prendra effet au 23 février 2022.

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de personnel seront inscrits au budget de la Ville.

Prévention des risques

12) Centre de vaccination - Convention annuelle d'objectifs et de financement au titre du Fonds d'Intervention Régional (FIR) pour l'année 2022

Rapporteur : M. Pascal SAUGE

Le conseil municipal,

- entendu l'exposé du Rapporteur
- après en avoir délibéré,
- à l'unanimité des votants,

Décide :

- d'approuver les termes de la convention annuelle d'objectifs et de financement au titre du Fonds d'Intervention Régional pour l'année 2022, à intervenir entre l'Agence Régionale de Santé et la Commune d'Annemasse pour la période du 1^{er} avril 2021 au 31 décembre 2021 ;
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer ladite convention ;
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant, sous réserve de l'accord de l'ARS, à reverser à la Communauté d'Agglomération Annemasse-Les Voirons Agglomération, au prorata des dépenses réelles, une partie de la subvention versée par l'ARS à la Commune d'Annemasse. La somme à reverser à la Communauté d'Agglomération est de 47 761,31 € ; le reliquat, soit 171 014,56 €, restant acquis à la Ville.

COHESION SOCIALE ET ANIMATION DU TERRITOIRE

Vie culturelle et associative

13) Compagnie de danse 7273 - Approbation de la convention de soutien conjoint transfrontalier pour une compagnie à rayonnement régional, national et international 2022-2024

Rapporteur: M. Nabil LOUAAR

Le conseil municipal,

- entendu l'exposé du Rapporteur
- après en avoir délibéré,
- à l'unanimité des votants,

Décide :

- d'approuver les termes de la « convention de soutien conjoint transfrontalier pour une compagnie à rayonnement régional, national et international 2022-2024 » au bénéfice de la Compagnie de danse 7273 ;
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer ladite convention.

14) "Les Trophées d'Annemasse, ils s'engagent pour le territoire genevois !" - Partenariat entre le Groupe Dauphiné Média et la Ville / Approbation des modalités d'organisation de l'événement y compris le financement des Trophées "Solidarité" et "Coup de Cœur de la Ville"

Rapporteur : M. Nabil LOUAAR

Le conseil municipal,

- entendu l'exposé du Rapporteur
- après en avoir délibéré,
- avec :

Pour : 28

Contre: 7

Mme Aïcha MAATOUGUI, Mme Pascale MAYCA, Mme Natalia DEJEAN, M. Matthieu LOISEAU, M. Cüneyt YESILYURT, M. Djamel DJADEL, M. Maxime GACONNET

Décide :

- d'acter le report en 2022 de l'événement « Les Trophées d'Annemasse, ils s'engagent pour le territoire genevois ! » initialement prévu en décembre 2021 ;
- de reconduire les modalités d'organisation précédemment retenues y compris le financement des Trophées « Solidarité » et « Coup de Cœur de la Ville » à hauteur de 9 000 €.

La dépense en résultant sera inscrite au budget primitif 2022 - Compte 6188 / 024.

AMENAGEMENT DURABLE ET CADRE DE VIE

Urbanisme et Foncier

15) Plan France Relance - Approbation d'un contrat de relance du logement

Rapporteur : M. Michel BOUCHER

Le conseil municipal,

- entendu l'exposé du Rapporteur
- après en avoir délibéré,
- à l'unanimité des votants,

Décide :

- d'approuver le contrat de relance du logement à intervenir entre l'État, la Communauté d'Agglomération Annemasse-Les Voirons Agglomération et la Commune d'Annemasse,
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer ledit contrat.

Aménagement des espaces publics

16) Micro-ferme urbaine du Perrier - Convention cadre de partenariat au titre de la Chaire d'Enseignement et de Recherche en Architecture "Habitat du futur" et Convention de projet support "Fermes urbaines" dans le cadre de la Chaire d'Enseignement et de Recherche en Architecture "Habitat du Futur"

Rapporteur: M. Nicolas LEBEAU-GUILLOT

Le conseil municipal,

- entendu l'exposé du Rapporteur
- après en avoir délibéré.
- à l'unanimité des votants,

Décide :

- d'approuver la Convention cadre de partenariat au titre de la Chaire d'Enseignement et de Recherche en Architecture « Habitat du Futur »,
- d'approuver la Convention de projet support « Fermes urbaines » dans le cadre de la Chaire d'Enseignement et de Recherche en Architecture « Habitat du Futur » ;
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer lesdites conventions et à accomplir toutes les formalités nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération ;
- de désigner l'élue de la Ville chargée du pilotage du projet de micro-ferme urbaine du Perrier comme représentante de la Commune d'Annemasse auprès de la Chaire d'Enseignement et de Recherche en Architecture « Habitat du Futur ».